

Proposition présentée par les députés :

M^mes et MM. Fabienne Gautier, Jacques Béné, Francis Walpen, Antoine Barde, Nathalie Fontanet, Daniel Zaugg, Frédéric Hohl, Christophe Aumeunier, Beatriz de Candolle, François Haldemann, Renaud Gautier, Pierre Ronget, Serge Hiltpold, Jean Romain, Charles Selleger, Pierre Conne, René Desbaillets, Christiane Favre, David Amsler, Ivan Slatkine, Alain Meylan, Piere Weiss, Mathilde Chaix et Edouard Cuendet

Date de dépôt : 22 février 2013

Proposition de motion pour la promotion du logement intergénérationnel

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la pénurie de logements reste sévère, malgré les efforts entrepris et les progrès accomplis ;
- que, d'une part, les revenus des jeunes en formation sont en règle générale faibles, tandis que, d'autre part, le maintien à domicile des personnes âgées est, à juste titre, l'option privilégiée par notre canton ;
- que, pour diverses raisons, le logement intergénérationnel (chambre contre services) ne se développe pas à Genève, seule la collocation (chambre contre loyer) étant répandue,

invite le Conseil d'Etat

à promouvoir le concept de logement intergénérationnel (chambre contre services) par un programme mettant en relation jeunes et aînés par le biais de structures existantes telles que le bureau des logements de l'Université de Genève, les services compétents des autres centres de formation (HES par exemple) et l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Il serait superflu d'établir ici un énième diagnostic de la double problématique qui nous intéresse, soit la pénurie de logements et le maintien à domicile des aînés.

Deux rappels sont toutefois nécessaires à ce stade. En premier lieu, les jeunes en formation, domiciliés à Genève, venus de l'étranger ou d'un autre canton ne serait-ce que pour la semaine, n'ont souvent d'autre choix que d'accepter un logement parfois vétuste et dont le prix, pour une chambre ou un studio, peut dépasser 1 000 F par mois. En second lieu, compte tenu du vieillissement de la population, de plus en plus de personnes âgées demeurent seules dans de spacieux logements, tandis que leur autonomie tend à décroître.

A priori, les intérêts des uns et des autres devraient donc converger et les problèmes se résoudre d'eux-mêmes. Les premiers pourraient trouver là de quoi satisfaire un besoin essentiel (se loger), tandis que les seconds mettraient à disposition une chambre restée vide et trouveraient en *échange* une certaine compagnie, un lien social, et une aide bienvenue pour certaines tâches de la vie quotidienne.

Le concept de logement intergénérationnel repose précisément sur cette notion d'échange : un logement contre de petits services. La présente proposition de motion ne vise donc pas le cas de la collocation, dans lequel le jeune paye un loyer entier pour sa chambre au détenteur du bail, l'âge de celui-ci n'ayant pas d'incidence. Il est plutôt question de s'interroger ici sur les possibilités de voir germer à Genève l'idée d'un échange de bons procédés qui profiterait à tous.

Or, si les projets se multiplient en France¹, force est de constater que dans notre canton, le concept peine à décoller. Pour expliquer cet échec, plusieurs raisons ont pu être évoquées : elles ont encore été rappelées par la presse récemment².

¹ Consulter en particulier <http://www.logementintergeneration.org>.

² Voir par exemple *Le Temps* du 9 février 2011 (http://www.letemps.ch/Facet/print/Uuid/c086b978-33cb-11e0-a2b9-e86504b2dedb/Un_appart_deux_g%C3%A9n%C3%A9rations) et la *Tribune de Genève* du 26 septembre 2012 (<http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/cohabitation-jeunesseniors-carreau-geneve/story/26365267>).

En effet, en l'absence de toute coordination ou mise en relation des jeunes et des aînés, il est compréhensible que les premiers, convaincus de ne trouver à Genève que des collocations (et donc de devoir payer un loyer entier en échange), ne voient pas l'intérêt de chercher en particulier une chambre chez un aîné et de sacrifier une petite part de leur indépendance, et que les seconds, sans certaines formes de garantie, rechignent à accueillir un jeune dans leur logement.

Or, nous sommes d'avis que ce constat d'échec n'est pas une fatalité. A Genève, des organismes sont actifs dans l'un ou l'autre des deux domaines concernés. Sans créer de nouvelle structure, il serait selon nous possible de mettre sur pied un programme « logement intergénérationnel » consistant simplement à mettre en relation jeunes et aînés autour d'un concept clair, la mise à disposition d'un logement contre de petits services aboutissant, de fait, à un renforcement de la cohésion sociale. Cette prise en main permettrait de formaliser quelque peu les relations en permettant par exemple une rencontre et en proposant quelques règles de base. Dans ce cas, le prix pour chaque partie devrait se limiter à des frais de dossier, que l'on peut raisonnablement imaginer ne pas dépasser une centaine de francs pour chaque personne inscrite, une fois le contrat signé. On soulignera encore que les services rendus (courses, tâches ménagères, présence) complèteraient utilement les prestations des professionnels de l'IMAD, axées sur les services à la personne. A ces conditions, gageons que de nombreux jeunes, domiciliés à Genève, venus de l'étranger ou d'un autre canton ne serait-ce que pour la semaine, saisiraient une telle opportunité. Quant aux aînés, information, coordination et contact viendraient probablement à bout de certaines réticences.

Pour le surplus, il s'agit d'une relation de nature strictement privée entre deux adultes se rendant réciproquement service. Il est donc exclu qu'une structure publique prenne en charge plus avant ce type de programme. Cela étant, la mise en relation des acteurs par des organismes compétents nous paraît être la condition *sine qua non* du développement de ce concept dans notre canton. Or, tant sur le plan de la pénurie de logements que sur celui de la solitude de certains aînés pourtant aptes à rester à leur domicile, cette solution revêt un potentiel réel. Autrement dit, le jeu en vaut la chandelle, à Genève tout particulièrement.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente proposition de motion.